

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE RECONNAISSANCE ¹

Je (Nous) soussigné(e)(s)
(Prénoms NOM du/des parents)

.....
(adresse, numéro de téléphone, e-mail)

sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de reconnaissance dont copie ci-jointe délivrée le, concernant (Prénoms NOM de l'enfant. Préciser le lien de parenté du/des requérants avec l'enfant).

Je (Nous) suis (sommes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit.

A, le

(Signature du ou des requérants)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE RECONNUE	
Date et lieu de naissance	
Date et lieu de la reconnaissance	
Prénom(s) NOM du père	(1 ^{ère} partie :....2 ^{nde} partie :....) ²
Adresse du père	
Nationalité du père au jour de la naissance	
Prénom(s) NOM de la mère	(1 ^{ère} partie :....2 ^{nde} partie :....) ²⁾
Adresse de la mère	
Nationalité de la mère au jour de la naissance	

¹ A adapter en cas de demande présentée par l'enfant reconnu.

² Ne remplir qu'en présence d'un double nom (nom dévolu en application de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1^{er} septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration d'adjonction, de choix ou de changement de nom). Les personnes, qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU VANUATU
ET AUX ÎLES
SALOMON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Section consulaire

**TRANSCRIPTION
D'UN ACTE DE RECONNAISSANCE**

RENSEIGNEMENTS ET PIÈCES À FOURNIR

Les actes de l'état civil vanuatais doivent être présentés soit en français soit traduits en français et dûment apostillés.
⇒ L'apostille au Vanuatu relève du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (10 000 vatus/acte) :
MOFAICET – Private mail bag 9051 - Port Vila - Vanuatu - Téléphone : (678) 33180

- Formulaire de demande de transcription d'acte, complété et signé
- Copie intégrale de l'acte de reconnaissance vanuatais : ☐ paternelle ☐ maternelle ☐ conjointe
- Preuve de la nationalité française de l'auteur de la reconnaissance, de l'autre parent ou, à défaut, de la personne reconnue
 - Preuve de la nationalité française de l'un des parents, selon sa situation :
 - ☐ certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France
 - ☐ carte nationale d'identité française en cours de validité
 - ☐ ampliation du décret de naturalisation
 - ☐ copie de la déclaration de nationalité enregistrée
 - À défaut, preuve de la nationalité française de la personne reconnue, selon sa situation :
 - ☐ copie ou extrait d'acte de naissance portant une mention relative à la nationalité française
 - ☐ certificat de nationalité française
 - ☐ autres
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'auteur ou des auteurs de la reconnaissance, portant éventuellement mention relative à la nationalité
- Autres



Après examen des documents fournis, d'autres justificatifs peuvent vous être réclamés.